

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 septembre 2022

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

22-09-2022-06

Date de convocation le 16/09/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 2
Votants : 14

Étaient présents : Mmes CAZENAVE, ETCHART, LOQUET, GUITTONNEAU, BAZIARD, DAUBAS et ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE, LAPETRE et LETARGUA.

Secrétaire de séance élu : Mr HILLOOU

Avaient donné pouvoir : Mr SALEFRANQUE pouvoir à M. CLAVÉ
Mr LAMASOU pouvoir à M. LETARGUA

Était absente excusée : Mme GRAUX

OBJET : LOGEMENT COMMUNAL : PRISE EN CHARGE DES FRAIS SUITE A UN ORAGE

La collectivité a été sollicitée début juillet par un locataire, domiciliée maison Baron à Lendresse, pour le remboursement de la réparation des dommages sur l'antenne de leur maison suite à un orage le 03/06/2023.

Ces frais incombant au propriétaire, Monsieur le Maire propose de rembourser la somme payée par la locataire pour les frais de remplacement alimentation pré ampli de leur téléviseur pour un montant de 73 euros.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire :

DECIDE de rembourser la somme de soixante-treize euros aux locataires Mr et Mme LURO.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le



ID : 064-216403964-20221003-22_09_2022_06-DE